

## **Réunion du Conseil Municipal du 24 septembre 2015**

Le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-L'Autize s'est réuni le 24 septembre 2015 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GUERIT, Maire.

Etaient présents : M. GUERIT, Maire, Mmes BLAIS, JUNIN Adjointes, MM. ARNAUD, MOREAU, Adjoint, MMES ALLIN, BOUIN, CARTRON, MARTINI-CENDRE, MM. DIEUMEGARD, HERMOUET, MAINGOT, PAPOT, RENOUX, THOMAS Elus.

Etaient absents-excuses: MMES RENAUD, RIVET, TAVERNEAU, M. BARATON, élus.

Secrétaire de séance :

Madame Sandrine MARTINI-CENDRE, élue secrétaire de séance à l'unanimité, déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :

La secrétaire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, approuvé à l'unanimité, nous passons à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **Elaboration d'un agenda d'accessibilité programmée** **Diagnostic et programmation des travaux** :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux, que la commune a l'obligation de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), pour mettre l'ensemble de ses établissements recevant du public en conformité avec les obligations d'accessibilité. Cet agenda doit être déposé à la Préfecture des Deux-Sèvres avant le 27 septembre 2015.

L'élaboration du diagnostic d'accessibilité et l'agenda d'accessibilité programmée ont été réalisés par le bureau d'études SOCOTEC, qui n'a pris en compte que les locaux ouverts au public (ERP).

La liste des ERP concernés de la commune, ainsi que la programmation des travaux proposée par SOCOTEC sont jointes à la présente délibération. Monsieur ARNAUD Robert, adjoint, qui a suivi le dossier, donne toutes les explications nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de programmer les travaux sur une période de 6 ans et approuve l'échéancier proposé par la SOCOTEC ;
- demande une dérogation pour les travaux programmés pour la période 2 soit les années 4,5,6 ;
- autorise le maire ou son représentant à déposer les demandes d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée en Préfecture des Deux-Sèvres avant le 27 septembre 2015.

\*\*\*\*\*

## **Dossier de demande de subvention – restauration façades du château - :**

Monsieur le Maire de Coulonges-sur-l'Autize donne lecture au conseil municipal de la lettre du 9 septembre 2015 de la direction régionale des affaires culturelles, conservation régionale des monuments historiques.

Ce courrier propose une opération concernant la restauration de la façade, côté bureaux de la mairie du château de Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres) sur le budget 2015 du ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 13 901,78 € HT (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat porterait une subvention de 35 %, soit 4 865,62 €.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- approuve le programme de travaux et confirme sa volonté de les effectuer pour un montant de 13 901,78 € HT (soit 15 291,96 € TTC),
- sollicite l'aide financière de l'Etat (ministère de la culture et de la communication) soit 4 865,62 €,
- s'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 15 291,96 € TTC sur le budget 2015 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- indique que la commune récupère la TVA, le numéro de SIRET est le 21790101600014,
- indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution,
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et l'examen d'aucune autre demande n'étant présenté, le Président déclare la séance levée.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé que les membres ont signé avec le Président et le Secrétaire de Séance.

Ce procès-verbal sera affiché au lieu habituel.